



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/98/37
23 mai 2026

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-dix-huitième réunion
Montréal, 22-26 juin 2026
Point 8 d) de l'ordre du jour provisoire¹

PROPOSITION DE PROJET : INDONÉSIE

Le présent document contient les observations et recommandations du secrétariat concernant la proposition de projet suivante :

Élimination

- | | | | |
|---|---|-------------------|------------------------|
| • | Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase III, deuxième tranche) | PNUD et Australie | Pour examen individuel |
|---|---|-------------------|------------------------|

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/98/1

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Indonésie

TITRE DU PROJET	Agence	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE CONTRÔLE
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase III)	PNUD (principale), Australie	92 ^e	Élimination totale d'ici 2030

DONNÉES CONFORMEMENT A L'ARTICLE 7 (Annexe C, Groupe I)	Année : 2024	130,95 tonnes PAO
--	---------------------	-------------------

DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)							Année : 2025
Substance	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvant	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien		
HCFC-22					109,07		109,07
HCFC-123			0,20		1,16		1,36

DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009-2010 :	403,90	Point de départ des réductions globales durables :	403,90
CONSOMMATION ÉLIGIBLE AU FINANCEMENT			
Déjà approuvée :	403,92	Restante :	0,00

PLAN D'ACTIVITÉS ENDOSSÉ		2026	2027	2028	Total
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	66,97	0,00	36,74	103,71
	Financement (\$US)	5 794 084	0	3 178 511	8,972,595
Australie	Élimination des SAO (tonnes PAO)	5,13	0,00	8,22	13,35
	Financement (\$US)	463 113	0	742 097	1,205,210

DONNÉES DU PROJET			2023	2024	2025	2026-2027	2028	2029	2030	Total
Consommation (tonnes PAO)	Limites du Protocole de Montréal		262,54	262,54	131,27	131,27	131,27	131,27	0,00	s.o.
	Montant maximal autorisé		181,76	181,76	131,27	131,27	131,27	131,27	0,00	s.o.
Montants approuvés en principe (\$US)	PNUD	Coûts du projet	3 520 244	0	5 415 032	0	2 970 571	0	1 335 000	13 240 847
		Coûts d'appui	246 417	0	379 052	0	207 940	0	93 450	926 859
	Australie	Coûts du projet	495 000	0	415 000	0	665 000	0	110 000	1 685 000
		Coûts d'appui	57 388	0	48 113	0	77 097	0	12 752	195 350
Fonds approuvés par le Comité exécutif (\$US)		Coûts du projet	4 015 244							4 015 244
		Coûts d'appui	303 805							303 805
Total des fonds recommandés pour approbation lors de cette réunion (\$US)		Coûts du projet				5 830 032				5 830 032
		Coûts d'appui				427 165				427 165

Recommandation du Secrétariat :	Pour examen individuel
--	------------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement indonésien, le PNUD, en tant qu'agence principale, a soumis une demande de financement pour la deuxième tranche de la phase III du Plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), d'un coût total de 6 257 197 \$US, comprenant 5 415 032 \$US, plus des coûts d'appui de l'agence d'exécution de 379 052 \$US, pour le PNUD et 415 000 \$US, plus des coûts d'appui de 48 113 \$US, pour le Gouvernement australien.² La demande comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche, le rapport de vérification de la consommation de HCFC pour la période 2023-2025, ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche pour la période allant de juillet 2026 à décembre 2029.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le Gouvernement indonésien a déclaré une consommation de 110,43 tonnes PAO de HCFC en 2025 dans le Rapport sur la mise en œuvre du programme national (CP), ce qui représente 73 % de moins que le niveau de référence national en matière de HCFC pour la conformité. Les données visées à l'article 7 pour 2025 n'ont pas encore été communiquées. La consommation de HCFC pour la période 2021-2025 est présentée dans le tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC en 2021-2025 en Indonésie (données visées à l'article 7)

HCFC	2021	2022	2023	2024	2025	Référence
Tonnes métriques (tm)						
HCFC-22	2 930,90	2 483,68	2 707,34	2 358,05	1 983,03	4 861,9
HCFC-123	34,52	60,98	26,00	62,99	67,98	192,2
HCFC-124	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,1
HCFC-141b	100 00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 205,9
HCFC-142b	12,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
HCFC-225	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,3
Total (tm)	3 078,25	2 544,66	2 733,34	2 421,04	2 051,01	6 260,4
Tonnes PAO						
HCFC-22	161,20	136,60	148,90	129,69	109,07	267,4
HCFC-123	0,69	1,22	0,52	1,26	1,36	3,8
HCFC-124	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
HCFC-141b	11,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132,6
HCFC-142b	0,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
HCFC-225	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
Total (tonnes PAO)	173,72	137,82	149,42	130,95	110,43	403,9

* Données de la CP.

3. Le HCFC-22 a été utilisé exclusivement pour l'entretien depuis l'interdiction de son utilisation dans la fabrication et l'assemblage d'équipements de réfrigération et de climatisation (RAC) en 2015. Sa consommation a diminué grâce à l'amélioration des pratiques d'entretien, à l'utilisation de réfrigérants de substitution, aux restrictions sur les équipements à base de HCFC-22 et à la mise en œuvre continue du système d'autorisation et de quotas. La consommation de HCFC-141b, qui était utilisé comme agent de gonflage de la mousse, a été progressivement éliminée à la suite des conversions dans le Secteur manufacturier de la fabrication de mousse de polyuréthane et de l'interdiction de son utilisation et de son importation, sous forme pure et pré-mélangée, à compter du 1^{er} janvier 2022. Le HCFC-123 est utilisé pour l'entretien des appareils de refroidissement existants et dans les applications de lutte contre les incendies. Sa consommation a augmenté en 2024 et 2025 par rapport à 2023, reflétant une demande inhabituellement faible en 2023 due à la réduction de l'exploitation des bâtiments commerciaux utilisant des appareils de

² Conformément à la lettre du 17 mars 2026 adressée par le ministère de l'Environnement de l'Indonésie au PNUD.

refroidissement à HCFC-123. L'interdiction de l'importation, de la fabrication et de l'installation d'appareils de refroidissement à base de HCFC-123, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026, devrait empêcher toute nouvelle demande dans le secteur de l'entretien des appareils de refroidissement. Aucune consommation de HCFC-142b n'a été signalée depuis 2022, et aucune consommation de HCFC-225 n'a été signalée entre 2021 et 2025. La consommation globale de HCFC a été exceptionnellement faible en 2022 car un litige juridique entre deux importateurs agréés a empêché l'utilisation intégrale de leurs quotas, et la consommation s'est redressée en 2023 après le règlement du litige.

Rapport sur la mise en œuvre du programme de pays

4. Les données sur la consommation de HCFC fournies par le Gouvernement indonésien dans son rapport de mise en œuvre du programme de pays pour 2024 sont conformes aux données communiquées au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport de vérification

5. Le rapport de vérification a confirmé que le Gouvernement indonésien mettait en œuvre un système de permis et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC et que la consommation totale de HCFC déclarée au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal pour la période 2023-2024, ainsi que dans le rapport de mise en œuvre du programme de pays pour 2025, était correcte (comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessus). Le rapport de vérification a conclu que l'Indonésie avait atteint les objectifs fixés dans l'accord conclu entre le pays et le Comité exécutif et qu'elle était en conformité avec le Protocole de Montréal pendant la période de vérification. Le système global d'autorisation, de surveillance et d'application a été jugé solide, transparent et fonctionnant efficacement.

6. Le rapport de vérification a révélé une incohérence mineure concernant la consommation de HCFC-123 en 2023, le rapport de mise en œuvre du plan de gestion indiquant la limite du quota au lieu de la consommation réelle. Le Gouvernement indonésien révisera ses données du plan de mise en œuvre (CP) pour 2023 avant la 98^e réunion et renforcera les recoupements entre les données du CP et celles visées à l'article 7, améliorera la coordination entre les institutions concernées et les importateurs, mettra en place une étape de vérification supplémentaire pour distinguer les allocations de quotas de la consommation réelle, et assurera le renforcement de la capacité des agents responsables. Les quotas non utilisés ont considérablement diminué, passant d'environ 6 % en 2021 à environ 1 % en 2024 et 2025, ce que le PNUD a attribué au renforcement de la surveillance trimestrielle, à une collaboration plus étroite avec les importateurs pour suivre l'utilisation des quotas, et à la normalisation des conditions d'importation à la suite des perturbations causées par la pandémie de COVID-19.

7. Le rapport de vérification a recommandé de continuer à renforcer la mise en concordance des données entre le programme de contrôle (CP) et les systèmes de déclaration au titre de l'article 7 ; d'assurer une coordination soutenue entre le ministère de l'Environnement (MdE), le ministère du Commerce et les douanes afin de garantir le bon fonctionnement du système d'autorisation, de quotas et de contrôle de l'application des règlements douaniers ; de raccourcir les délais d'examen pour l'évaluation des performances des importateurs ; et de poursuivre le renforcement de la capacité et la sensibilisation des importateurs, des agents des douanes et des autres parties prenantes. Le PNUD a confirmé que ces recommandations sont prises en compte de manière continue, notamment par le biais de réunions trimestrielles, d'une surveillance régulière des performances des importateurs et d'activités de renforcement de la capacité dans le cadre de la phase III du PGEH.

État d'avancement de la phase II du PGEH

8. La phase II du PGEH s'est achevée le 1^{er} décembre 2024, conformément au paragraphe 14 de l'Accord. Conformément à la décision 81/29, le rapport d'achèvement de projet a été soumis le 27 avril 2026.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de financement de la phase III du PGEH

Cadre juridique

9. L'Indonésie dispose d'un cadre des politiques générales et réglementaire complet pour le contrôle des substances réglementées par le Protocole de Montréal. Le système d'autorisation pour les SAO a été mis en place en 1998, révisé en 2006 pour inclure les HCFC, puis modifié à nouveau en 2012. Les réglementations spécifiques aux HCFC comprennent l'interdiction de l'utilisation du HCFC-22 et du HCFC-141b dans les secteurs de la fabrication et de l'assemblage de systèmes de climatisation résidentiels ; l'importation d'équipements de réfrigération et de climatisation résidentiels à base de HCFC-22, avec ou sans charge de réfrigérant ; ainsi que l'utilisation et l'importation de HCFC-141b, en vrac et contenu dans des polyols pré-mélangés importés, à compter du 1^{er} janvier 2022. Le contexte prévoit également que les quotas ne soient attribués qu'aux importateurs enregistrés titulaires de licences d'importation valides, la poursuite de la mise en œuvre d'un système d'autorisation, et réglemente les importations d'équipements de réfrigération et de climatisation via les zones franches et les zones situées en dehors des juridictions douanières.

10. Le cadre réglementaire a été encore renforcé par des règlements ministériels publiés en 2024 et 2025 (Règlement ministériel de l'Environnement et des Forêts n° 7 de 2024 ; Règlement ministériel de l'Environnement/BPLH n° 25 de 2025 ; Règlement du ministre du Commerce n° 20 de 2025), qui ont renforcé les autorisations d'importation, la gestion des licences et des quotas, y compris pour les SAO et les HFC. Dans le cadre de la première tranche de la phase III du PGEH, les politiques et les informations réglementaires ont été intégrées dans un système de profilage des risques en ligne au sein de la plateforme nationale à guichet unique, permettant la génération automatique de profils d'importation à faible et à haut risque pour soutenir l'application des règlements douaniers. Ce contexte a été encore renforcé par l'interdiction des appareils de refroidissement à base de HCFC-123, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2026, y compris les produits des systèmes de refroidissement (à l'exception des extincteurs) et les équipements électroniques de réfrigération contenant du HCFC-123, qu'ils soient vides ou chargés, en vertu du règlement ministériel sur le commerce n° 47 de 2025 relatif aux marchandises dont l'importation est interdite.

11. Le module de formation douanière a été mis à jour pour tenir compte du système de profilage des risques et de l'interdiction des appareils de refroidissement à base de HCFC-123. Bien que cela n'ait pas été initialement prévu dans le cadre de la première tranche, 341 agents des bureaux des douanes, dont 60 femmes, ont été formés en 2025 pour répondre au besoin de renforcer les capacités en matière de contrôles des importations de HFC. Parmi eux, 60 agents ont suivi deux formations en présentiel sur l'identification et le contrôle des HCFC ainsi que sur l'utilisation du système de profilage des risques, et 281 agents ont suivi le module d'apprentissage en ligne « Green Customs » lancé en 2025.

Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

12. Les activités suivantes ont été menées :

- a) *Normes de sécurité et certification* : trois réunions de travail entre des experts australiens et indonésiens ont permis d'évaluer le niveau de référence de la compétence du programme d'études indonésien et d'établir un plan visant à actualiser les compétences du programme d'études et les normes de sécurité nationales pour la certification relative aux frigorigènes inflammables ;
- b) *Formation et certification dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation* : cinq cours organisés dans différentes localités en 2025 ont permis de

former au total 79 formateurs en réfrigération et climatisation³ (dont 23 femmes) aux bonnes pratiques d'entretien ; en 2025, 1 041 techniciens en réfrigération et climatisation (dont 18 femmes) ont été formés et certifiés au niveau 3 en bonnes pratiques d'entretien dans le cadre de 51 cours organisés dans toute l'Indonésie ; la plateforme MontiR-AC⁴ a fait l'objet d'une actualisation pour intégrer les techniciens certifiés, les prestataires de formation et les centres d'évaluation des compétences (11 390 techniciens sont désormais enregistrés) ; 85 équipements de formation de quatre types (maintenance de climatiseurs individuels au HFC-32, installation d'unités split au HFC-32, réfrigération au HCFC-22 et simulateurs de réfrigérateurs autonomes) ont été approvisionnés pour 14 centres de formation professionnelle, leur mise en service étant prévue tout au long de l'année 2026 ;

- c) *Réseau de récupération, de recyclage et de régénération (RRR)* : une formation aux pratiques de régénération a été dispensée à 31 techniciens (dont 11 femmes) dans les cinq centres de régénération ; neuf lots d'équipements⁵ ont été approvisionnés pour neuf centres de régénération en décembre 2025, leur livraison étant prévue en juin 2026 ;
- d) *Activités de sensibilisation* : trois ateliers techniques ont été organisés en 2024 avec le soutien du Gouvernement australien sur les technologies de substitution et les réfrigérants à faible PRP ; deux campagnes nationales de sensibilisation ont été menées en 2025 sur l'interdiction des HCFC et les technologies de substitution ; et
- e) *Assistance technique pour le secteur des appareils de refroidissement* : des consultations avec les parties prenantes du secteur des appareils de refroidissement ont été menées afin de soutenir la mise en place et la mise en œuvre de l'interdiction des appareils de refroidissement au HCFC-123, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2026 ; l'engagement du recensement de la capacité installée des appareils de refroidissement au HCFC-123 a été lancé, ainsi que l'évaluation des besoins du sous-secteur en matière d'entretien.

Mise en œuvre et suivi du projet

13. L'unité de mise en œuvre et de suivi du projet (UGP) bénéficie du soutien du ministère de l'Environnement (MdE) de l'Indonésie pour la mise en œuvre et le suivi du PGEH. Sur les 324 000 \$US approuvés pour la composante UGP, un total de 121 388 \$US a été décaissé pour le personnel du projet et les consultants (50 735 \$US), les déplacements nationaux (9 406 \$US), la location de bureaux et les locaux (37 184 \$US), le matériel et les fournitures de bureau (10 458 \$US) et les activités de vérification (13 605 \$US).

Niveau de décaissement des fonds

14. En mars 2026, sur les 4 015 244 \$US approuvés à ce jour (3 520 244 \$US pour le PNUD et 495 000 \$US pour le Gouvernement australien), 1 780 463 \$US (44 %) avaient été effectués (1 652 476 \$US pour le PNUD et 127 987 \$US pour le Gouvernement australien). Le solde de 2 234 781 \$US devrait être effectué en 2026 et 2027.

³ La cible de 100 formateurs formés n'ayant pas été atteinte, 21 formateurs supplémentaires ont été ajoutés à la cible de la deuxième tranche.

⁴ La plateforme MontiR-AC est régulièrement mise à jour en fonction des retours d'information des parties prenantes et sert de base de données nationale pour le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération, permettant l'identification des techniciens et le ciblage pour la formation, la surveillance en temps réel de l'utilisation des réfrigérants et la priorisation du soutien en équipement pour les utilisateurs actifs.

⁵ Chaque kit comprenait une unité de récupération, des bouteilles auxiliaires, des unités de récupération, une balance, des identifiants et des consommables.

Plan de mise en œuvre de la deuxième tranche de financement de la phase III du PGEH

15. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre juillet 2026 et décembre 2029 :

- a) *Renforcement du cadre réglementaire et des services douaniers* : élaboration d'un recueil des politiques et réglementations relatives à l'élimination progressive des substances réglementées, en cohérence avec le système de profilage des risques en ligne (PNUD) (60 000 \$US, auxquels s'ajoutent les fonds de la tranche précédente) ; application de l'interdiction des appareils de refroidissement à base de HCFC-123 par la publication de directives d'application et l'organisation de formations de mise à niveau pour les agents des douanes (PNUD) (fonds de la tranche précédente) ; mise à jour des normes de sécurité nationales et des programmes de formation axés sur les compétences pour la certification des fluides frigorigènes inflammables, les normes convenues devant être transmises pour approbation (Australie) (fonds de la tranche précédente) ; formation de 300 agents des bureaux des douanes à l'importation de substances réglementées, y compris à l'utilisation du système informatisé de profilage des risques ; renforcement de la capacité des importateurs enregistrés en matière de procédures de demande de quotas, d'utilisation correcte des codes SH et du système national de guichet unique (PNUD) (250 000 \$US) ;
- b) *Formation et certification en matière de climatisation et de réfrigération* : formation de 271 formateurs aux bonnes pratiques d'entretien (Australie et PNUD) (360 000 \$US et 250 000 \$US) ; formation et certification de niveau 3 de 3 000 techniciens en réfrigération et climatisation (PNUD) (2 750 000 \$US) ;
- c) *Provisionnement d'équipements pour le secteur de la climatisation et de la réfrigération* : provisionnement des 65 ensembles restants d'équipements de formation de base et de certification et leur mise en service, en plus des 85 ensembles déjà acquis, dans 14 centres de formation professionnelle (PNUD) (fonds provenant de la tranche précédente) ; livraison, mise en service et formation sur les équipements de régénération acquis (PNUD) (fonds provenant de la tranche précédente) ; approvisionnement en équipements de maintenance et de récupération⁶ pour 200 ateliers de service chargés de la gestion d'unités à grande échelle (PNUD) (1 210 572 \$US) ;
- d) *Renforcement du réseau RRR* : élaboration de 14 procédures opérationnelles standard (SOP) pour les équipements et installations de régénération ; formation de 94 opérateurs dans 14 centres de régénération ; et amélioration des infrastructures et des stations en libre-service pour cinq centres créés au cours de la phase II et neuf nouveaux centres (PNUD) (fonds provenant de la tranche précédente) ;
- e) *Assistance technique pour le secteur des appareils de refroidissement* : parachever l'élaboration de procédures opérationnelles standard (SOP) sur les meilleures pratiques d'entretien des appareils de refroidissement ; évaluation des solutions de remplacement disponibles pour les appareils de refroidissement sans HCFC-123 ; élaboration de lignes directrices et d'un manuel pour le provisionnement écologique ; organisation de consultations avec les parties prenantes (PNUD) (80 285 \$US, auxquels s'ajoutent les fonds de la tranche précédente) ;
- f) *Assistance technique pour le secteur de la lutte contre les incendies* : cartographie des systèmes d'extinction d'incendie au HCFC-123 installés ; évaluation des besoins du

⁶ Équipement par atelier : kit de manomètres, outils de base, pompe à vide et manomètre, unités de récupération A2L/A3, bouteilles, détecteur de fuites, thermomètre, extracteur de clapet, kit de service à l'azote et étiquettes pour frigorigènes inflammables.

secteur; élaboration de lignes directrices et d'un manuel pour le provisionnement écologique ; et quatre consultations avec les parties prenantes sur les résultats de l'évaluation (PNUD) (122 175 \$US) ;

- g) *Stratégie pour les secteurs sensibles* : réalisation de deux évaluations nationales, l'une pour le secteur de la pêche et l'autre pour le secteur de la chaîne du froid agricole, afin d'élaborer des stratégies de gestion de la consommation de HCFC pendant la phase d'entretien ; consultation des parties prenantes ; diffusion du rapport stratégique (PNUD) (190 000 \$US);
- h) *Sensibilisation* : Organisation de quatre campagnes de sensibilisation sur l'élimination progressive/l'interdiction des HCFC et de cinq campagnes destinées aux utilisateurs finaux sur les technologies de remplacement (PNUD) (198 000 \$US, plus les fonds de la tranche précédente) ; et quatre ateliers techniques sur l'utilisation et l'application des technologies de remplacement dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation (Australie) (55 000 \$US, plus les fonds de la tranche précédente) ; et
- i) *UGP* : poursuite du soutien au ministère de l'Environnement pour l'exécution, la coordination, la surveillance et l'établissement de rapports (PNUD) (304 000 \$US), y compris le personnel et les consultants du projet (140 000 \$US), les missions (24 000 \$US), la location de bureaux (48 000 \$US), le matériel de bureau (12 000 \$US), la vérification (15 000 \$US) et la mise en œuvre/la surveillance (65 000 \$US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Retards dans la soumission

16. La deuxième tranche devait être soumise à la 96^e réunion. À la suite de la scission de l'ancien ministère de l'Environnement et des Forêts en deux entités distinctes, le ministère de l'Environnement et le ministère des Finances, en 2024, l'unité de gestion du projet (UGP) a été placée sous l'égide de la Direction générale de la lutte contre les changements climatiques, relevant du ministère de l'Environnement. Le lancement de la phase III du PGEH a été retardé d'environ huit mois en raison des procédures administratives liées à la scission des deux ministères et du temps nécessaire à l'enregistrement du projet auprès du ministère de la Planification du développement national. De plus, le projet n'ayant plus accès au réseau provincial décentralisé du ministère des Finances, le Gouvernement a dû mettre en place de nouvelles modalités opérationnelles avant de pouvoir poursuivre la mise en œuvre, notamment un renforcement de la coordination de l'UGP, l'utilisation de centres d'enseignement et de formation techniques et professionnels comme pôles de formation régionaux, et la fourniture de services nationaux de régénération par le biais de centres de régénération. La plupart des activités en cours relevant de la première tranche devraient néanmoins être achevées ou avoir considérablement progressé au cours de la période 2026-2027. Alors que 44 % du financement de tranche ont été décaissés, les engagements contractuels s'élèvent à 768 914 \$US, soit 19 % supplémentaires de la première tranche.

17. Afin de maintenir la dynamique d'élimination progressive des HCFC, il a été convenu d'avancer certaines activités par rapport au calendrier initial de la phase III, notamment la formation des douaniers, la formation et la certification de techniciens en réfrigération et climatisation, l'actualisation de la plateforme MontiR-AC et l'intégration des informations relatives aux politiques et à la réglementation dans le système de profilage des risques en ligne. Le recueil autonome, initialement prévu pour la première tranche, sera élaboré dans le cadre de la deuxième tranche et intégré au système de profilage des risques en ligne.

18. Le PNUD a indiqué que le Gouvernement indonésien était convaincu que la phase III respecterait son calendrier global de mise en œuvre et que les tranches futures ne devraient pas prendre de retard, et a rappelé que les budgets des différentes tranches avaient été conçus avec des chevauchements afin d'assurer la continuité et une mise en œuvre sans heurts tout au long de la phase III.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de financement de la phase III du PGEH

Cadre juridique

19. Le Gouvernement indonésien a fixé les quotas d'importation de HCFC pour 2026 à 91,26 tonnes PAO, ce qui est inférieur à la cible de contrôle du Protocole de Montréal.

20. En réponse à une question sur l'état de préparation des autorités douanières à faire respecter l'interdiction des appareils de refroidissement à base de HCFC-123, et sur la sensibilisation des parties prenantes, le PNUD a noté que la réglementation interdisant ces appareils de refroidissement avait été élaborée en coordination avec la Direction générale des douanes et accises, les ministères concernés, les assembleurs et les importateurs. Des consultations publiques et des activités de vulgarisation ont également été menées auprès des propriétaires/utilisateurs et des assembleurs de systèmes de climatisation réfrigérants. La sensibilisation a été renforcée par des actions régulières du ministère de l'Environnement, la formation des agents des bureaux des douanes sur la supervision des importations de SAO et de HFC, et l'intégration des dispositions relatives à l'interdiction du HCFC-123 dans le module de formation douanière.

21. Le PNUD a indiqué que le recueil autonome des politiques et réglementations avait été reprogrammé pour la deuxième tranche afin de donner la priorité à l'actualisation du système de profilage des risques en ligne au sein de la plateforme nationale à guichet unique, en réponse au besoin urgent de renforcer les contrôles à l'importation des HFC. Les travaux sur les normes de sécurité nationales et le programme d'études basé sur les compétences ont été engagés, mais nécessitent une collaboration étroite avec le ministère de la Main-d'œuvre et le Bureau des normes, et se poursuivent par l'intermédiaire d'un comité de collaboration composé d'experts australiens et indonésiens.

Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

Provisionnement en équipements pour les centres de formation

22. En réponse aux questions du secrétariat concernant l'approvisionnement en équipements de base pour la formation et la certification, le PNUD a indiqué que les 85 unités approvisionnées au titre de la première tranche avaient été réparties entre 14 centres de formation professionnelle en fonction des besoins de chaque centre, des équipements existants, des capacités régionales de formation et de la demande en matière d'activités d'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation (RAC). Cette répartition a également tenu compte de la taille de classe de référence en Indonésie, fixée à 16 participants, dans le but de fournir un équipement suffisant pour la formation pratique et, dans la mesure du possible, l'utilisation individuelle de l'équipement pour la certification basée sur les compétences. Le PNUD a précisé que le quinzième centre avait déjà été équipé dans le cadre de la phase II.

23. Le PNUD a en outre indiqué que le processus de provisionnement et de mise en service des 65 unités restantes avait été reporté dans l'attente d'une réévaluation des capacités existantes et des lacunes dans les différents centres, afin d'éviter les chevauchements et d'assurer une utilisation optimale. Le matériel restant devrait comprendre des simulateurs de réfrigération commerciale, des systèmes à plusieurs étagères, des vitrines et des unités de formation à la climatisation, avec du matériel compatible avec les hydrocarbures prévus pour le secteur de la réfrigération commerciale et des outils pour les hydrocarbures destinés au secteur de la réfrigération et de la climatisation, sous réserve des économies réalisées sur d'autres achats. Le PNUD ne prévoyait pas de goulots d'étranglement importants pour les objectifs de formation de la deuxième tranche, car le processus d'approvisionnement des unités restantes peut se dérouler parallèlement

à la mise en service des unités déjà acquises ; le principal risque identifié était l'inflation des coûts, qui pourrait affecter les économies d'échelle dans le cadre du budget de la phase III.

Réseau de récupération, de recyclage et de régénération

24. En ce qui concerne le processus de provisionnement en équipements pour les centres de régénération, le PNUD a précisé que les neuf ensembles d'équipements achetés en décembre 2025 concernent exclusivement les équipements de régénération destinés aux neuf nouveaux centres, comprenant des unités de régénération, des bouteilles auxiliaires, des unités de récupération, des balances, des identifiants et des consommables. L'approvisionnement n'inclut pas l'amélioration des infrastructures et de l'accès aux stations en libre-service pour les cinq Centres de régénération mis en place au titre de la phase II, budgétisés dans la première tranche ; ces activités liées aux infrastructures devraient débiter au troisième trimestre 2026. Les procédures opérationnelles standard (SOP) pour les installations de régénération seront parachevées après la livraison, l'installation et la mise en service des unités de régénération, prévues mi-2026.

25. Le PNUD a également confirmé que le Gouvernement menait son propre processus d'approvisionnement pour les équipements complémentaires devant être cofinancés par le ministère de la Main-d'œuvre, notamment des pompes de transfert à grande vitesse et des équipements de nettoyage et de séchage des bouteilles, comme indiqué précédemment au paragraphe 50 c) du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/29. En ce qui concerne la durabilité, le PNUD a indiqué que le modèle économique actuellement envisagé est un modèle public, dans lequel des centres de formation dirigés par le ministère de la Main-d'œuvre coordonneront les activités de régénération et les coûts d'exécution seront couverts par les redevances des utilisateurs. Ce modèle sera affiné à l'issue d'une évaluation par des experts indépendants prévue pour le quatrième trimestre 2026.

Sensibilisation

26. En réponse aux questions du secrétariat, le PNUD a précisé que deux des quatre campagnes de sensibilisation prévues avaient été menées à bien et que deux autres avaient été reportées. Une campagne de sensibilisation des utilisateurs finaux aux technologies de substitution a été menée en juin 2025 à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement, tandis qu'une action de sensibilisation aux interdictions des HCFC et aux utilisateurs finaux a été menée en septembre 2025 lors de la Journée internationale de la protection de la couche d'ozone à Pontianak et Samarinda. Début 2026, une nouvelle campagne de sensibilisation sur les interdictions des HCFC, en particulier celle du HCFC-123, a été menée auprès des assembleurs et des parties prenantes concernées du secteur. Les deux campagnes restantes, l'une sur les interdictions des HCFC et l'autre destinée aux utilisateurs finaux, ont été reportées en raison de la hiérarchisation des priorités de mise en œuvre, notamment la nécessité de rétablir les liens avec les parties prenantes à la suite de la réorganisation du ministère, et sont prévues pour le milieu ou la fin de l'année 2026, en fonction des principaux événements nationaux et des opportunités de sensibilisation.

Plan de mise en œuvre de la deuxième tranche de financement de la phase III du PGEH

27. La deuxième tranche sera centrée sur l'intensification de la mise en œuvre décentralisée, le renforcement de la capacité des douanes et des importateurs, la finalisation du processus de provisionnement en retard et l'assistance technique aux secteurs où l'utilisation des HCFC persiste. Le matériel de formation restant sera réparti entre 14 centres de formation professionnelle en fonction des besoins, de l'état de préparation et des capacités de formation. L'acquisition d'outils destinés aux techniciens indépendants est prévue pour la troisième tranche.

28. L'assistance technique au secteur des appareils de refroidissement poursuivra les travaux engagés dans le cadre de la première tranche, notamment le recensement des appareils de refroidissement au HCFC-123 installés, l'évaluation des besoins du secteur de l'entretien et l'élaboration de procédures opérationnelles

standard. Les travaux à venir porteront sur l'évaluation des solutions de remplacement, la préparation de lignes directrices en matière d'achats écologiques et la conduite de consultations avec les parties prenantes. Le PNUD a indiqué que la première tranche s'était centrée sur les consultations et la mise en place de l'interdiction des appareils de refroidissement au HCFC-123, tandis que des études techniques détaillées sont toujours en cours.

Mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes

29. Conformément aux décisions 84/92 d) et 90/48 c), le PNUD et le ministère de l'Environnement appliquent la politique d'égalité des sexes du Fonds multilatéral tout au long de la phase III en intégrant des critères favorisant la participation des femmes dans les mandats des consultants et les processus de provisionnement, en collectant des données ventilées par sexe et en incluant des sessions dédiées aux techniciennes dans les cours de formation, animées par des formatrices. Au cours de la première tranche, 23 des 79 formateurs RAC formés étaient des femmes, 11 des 31 stagiaires des centres de régénération étaient des femmes, 18 des 1 041 techniciens en équipements de réfrigération et de climatisation formés et certifiés étaient des femmes, et 114 des 11 390 techniciens enregistrés dans MontiR-AC étaient des femmes. Les femmes restent nettement sous-représentées dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation, ce qui reflète des obstacles structurels liés aux risques de harcèlement, à des équipements de protection inadaptés et à d'autres facteurs. Le PNUD a indiqué que la stratégie en matière d'égalité des sexes prévue au titre de la phase III continuera de se concentrer sur la suppression de ces obstacles systémiques afin de favoriser l'accès des femmes à la certification, aux outils et aux opportunités d'emploi, et de permettre aux femmes d'accéder, de rester et de progresser dans la formation et l'emploi dans le secteur des équipements de réfrigération et de climatisation.

Durabilité de l'élimination des HCFC et évaluation des risques

30. Le Gouvernement indonésien maintient son engagement à réaliser l'élimination de la consommation de HCFC, soutenu par un système opérationnel de licences et de quotas, des contrôles électroniques des importations, le profilage des risques douaniers et des interdictions spécifiques à certains secteurs. La durabilité sera davantage soutenue par le renforcement continu de la capacité des douanes et des importateurs, le renforcement de la certification et de la formation des techniciens par le biais de centres de formation professionnelle, le registre des techniciens MontiR-AC et le renforcement du réseau de récupération, de recyclage et de régénération.

31. Les risques potentiels comprennent des retards dans la mise en service des équipements, une adoption limitée des alternatives à faible PRP dans les secteurs sensibles, une transition possible vers des technologies à plus fort PRP, la nécessité de maintenir l'application des interdictions des HCFC, et la promulgation en temps opportun d'une interdiction de l'importation, de l'assemblage et de la fabrication d'équipements de lutte contre l'incendie et de protection contre l'incendie à base de HCFC-123 au plus tard le 1^{er} janvier 2030. Ces risques sont atténués grâce à un suivi continu du système d'autorisation et de quotas, à un examen trimestriel des risques par l'UGP, à un examen annuel par le comité directeur du projet, à des activités de sensibilisation, à des évaluations sectorielles, à une assistance technique pour les secteurs des appareils de refroidissement et de la lutte contre les incendies, ainsi qu'à l'élaboration de procédures opérationnelles standard (SOP) et de dispositions opérationnelles pour les centres de régénération. Les retards initiaux de mise en œuvre liés à la séparation des ministères et à la perte d'accès au réseau provincial décentralisé du ministère des Forêts ont été résolus grâce à des dispositions de mise en œuvre révisées. Sur cette base, le secrétariat considère que les risques pesant sur la durabilité de l'élimination des HCFC sont faibles.

Conclusion

32. Le Gouvernement indonésien reste en conformité avec la consommation maximale autorisée pour les HCFC au cours de la période considérée, la consommation vérifiée se situant bien en deçà des limites

stipulées dans son accord avec le Comité exécutif. Le taux de décaissement de la première tranche s'élève désormais à 44 %, dépassant le seuil de 20 %. Malgré les retards initiaux de mise en œuvre, des progrès significatifs ont été réalisés dans le cadre de la première tranche, notamment l'entrée en vigueur de l'interdiction des appareils de refroidissement à base de HCFC-123, le renforcement du profilage des risques douaniers et des capacités de contrôle, la formation et la certification de techniciens en réfrigération et climatisation, ainsi que l'approvisionnement en équipements pour les centres de formation professionnelle et de régénération. Les tranches futures ne devraient pas prendre de retard, et la phase III du PGEH aidera l'Indonésie à éliminer complètement les HCFC d'ici le 1^{er} janvier 2030, conformément au calendrier du Protocole de Montréal. La tranche étant supérieure à 5 millions de \$US, elle est soumise à un examen individuel conformément à la décision 70/23 b) iii).

RECOMMANDATION

33. Le Comité exécutif souhaitera peut-être :

- a) De prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase III du Plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour l'Indonésie ; et
- b) Approuver la deuxième tranche de la phase III du PGEH pour l'Indonésie, ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche correspondant pour la période 2026-2029, d'un montant de 6 257 197 \$US, comprenant 5 415 032 \$US, auxquels s'ajoutent les coûts d'appui de l'agence d'exécution de 379 052 \$US pour le PNUD, et de 415 000 \$US, auxquels s'ajoutent les coûts d'appui de 48 113 \$US pour le Gouvernement australien.